Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision : 12.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

· Code du produit: 46970001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

AFCO C&S Limited

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RR

United Kingdom

Tel: +44(0) 151 422 1000

· Service chargé des renseignements:

AFCO C&S Limited

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RR

United Kingdom

Tel: +44(0) 151 422 1000

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 1-800-424-9300 (Chemtrec)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants dangereux: | | |
|--------------------------------|--|--------|
| CAS: 64742-82-1 | naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 10-25% |
| EINECS: 265-185-4 | Flam. Lig. 3, H226 | |
| | ♦ STOT RÉ 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 | |
| CAS: 64742-95-6 | solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 5-10% |
| EINECS: 265-199-0 | ◆ Flam. Liq. 3, H226 | |
| Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx | | |
| | 🚯 Aquatic Chronic 2, H411 | |
| | ♦ Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H336 | |
| EINECS: 215-535-7 | XYLENE | 1-2,5% |
| | ♠ Flam. Lig. 3, H226 | |
| | 🕉 STOT RÉ 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 | |
| | Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 | |
| CAS: 61791-53-5 | Oleati di N-1,3 (alchile di sego) propanodiammina | 0,1-1% |
| EINECS: 263-186-4 | ♦ STOT RE 2, H373 | |
| Reg.nr.: 01-2119974117-33-xxx | 🔖 Aquatic Acute 1, H400 | |
| | ♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | |
| CAS: 96-29-7 | 2-butanone-oxime | 0,1-1% |
| EINECS: 202-496-6 | ♦ Carc. 2, H351 | |
| Reg.nr.: 01-2119539477-28-xxxx | 🔖 Eye Dam. 1, H318 | |
| | Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317 | |

Indications complémentaires; composant par EC 89/542 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

 $Pas\ d'autres\ informations\ importantes\ disponibles.$

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

| | | (suite de la page |
|--|--------------------------------|--|
| DNEL | | |
| 64742-82-1 | naphta lourd (pétrole), hydr | odésulfuré |
| Oral | DNEL Long term-systemic | 26 mg/kg human/day (des consommateurs) |
| Dermique | DNEL Long term-systemic | 26 mg/kg human/day (des consommateurs) |
| | | 44 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier) |
| Inhalatoire | DNEL Long term-systemic m | g/m3 71 mg/m3 (des consommateurs) |
| | | 330 mg/m3 (travailleur/ouvrier) |
| 61791-53-5 | Oleati di N-1,3 (alchile di se | go) propanodiammina |
| Oral | DNEL Long term-systemic | 0,018 mg/kg human/day (des consommateurs) |
| Dermique | DNEL Long term-systemic | 0,018 mg/kg human/day (des consommateurs) |
| | | 0,04 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier) |
| Inhalatoire | DNEL Long term-systemic m | g/m3 0,07 mg/m3 (des consommateurs) |
| | | 0,29 mg/m3 (travailleur/ouvrier) |
| PNEC | | |
| 61791-53-5 | Oleati di N-1,3 (alchile di se | go) propanodiammina |
| PNEC Freshwater mg/L 0,00638 i | | 0638 mg/L (-) |
| PNEC Marinewater mg/L 0,00509 i | | 0509 mg/L (-) |
| PNEC Sewage treatment Plant mg/L 98,6 mg/L | | S mg/L (-) |

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

(suite de la page 4)

| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et | t chimiques essentielles |
|--|--|
| Indications générales. | • |
| Aspect: | |
| Forme: | Visqueuse |
| Couleur: | Selon désignation produit |
| Odeur: | Caractéristique Non déterminé. |
| Seuil olfactif: | |
| valeur du pH: | Non déterminé. |
| Changement d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullit | tion: 155 °C |
| Point d'éclair | 40 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Température d'inflammation: | >235 °C |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Propriétés explosives: | Le produit n'est pas explosif. |
| Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 1 Vol % |
| Supérieure: | 6 Vol % |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité à 20 °C: | $1,39 \text{ g/cm}^3$ |
| Densité relative. | Non déterminé. |
| Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |
| Solubilité dans/miscibilité avec | |
| l'eau: | Insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 17.3 % |
| EU-VOC: | $495.0 \ g/l$ |
| EU-VOC: | 35,60 % |
| Swiss VOC: | 35,60 % |
| Teneur en substances solides: | 73.0 % |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

| | | (suite de la page 5 |
|--------------|--------------|---|
| · Valeurs LD | /LC50 déterm | inantes pour la classification: |
| 64742-82-1 | naphta lourd | (pétrole), hydrodésulfuré |
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (Rat) |
| Dermique | LD50 | >3.160 mg/kg (Rabbit) |
| 64742-95-6 | solvant naph | ta aromatique léger (pétrole) |
| Oral | LD50 | >4.000 mg/kg (Rat) |
| Dermique | LD50 | >3.400 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50 / 4 h | >10,2 mg/ltr (Rat) |
| | LC50 / 96 h | >92 mg/ltr (fish) Oncorhynchus mykiss |
| | EC50 / 24 h | 150 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) |
| | EC 50 / 48 h | >29 mg/ltr (-) Pseudokirchneriella subcapitata |
| 96-29-7 2-b | utanone-oxin | ne |
| Oral | LD50 | 3.700 mg/kg (Rat) |
| Dermique | LD50 | 200-2.000 mg/kg (Rat) |
| Inhalatoire | LC50 / 4 h | 20 mg/ltr (Rat) |

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

*Date d'impression : 12.03.2018***Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

(suite de la page 6)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

| RUBRIQUE | E 14: Inform | mations relativ | es au transport |
|----------|--------------|-----------------|-----------------|
|----------|--------------|-----------------|-----------------|

| · 14.1 N | uméro | ONU |
|----------|-------|-----|
|----------|-------|-----|

· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1263 PEINTURES

· **IMDG, IATA** PAINT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 \cdot ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

 • Indice Kemler:
 30

 • No EMS:
 F-E,S-E

 • Stawage Category
 4

Stowage Category A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

 $\cdot ADR$

Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport 3
· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Coa

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1272/2008 - CLP; Reg. (EC) n. 1907/2006 - Reach;

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2018 Version: 8 Révision: 12.03.2018

Nom du produit: RESOGALVA (all colors)

(suite de la page 7)

Reg. (EC) n. 2015/830 annex II of REACH;

Reg. (EC) n. 648/04 (Detergents);

Reg. (EC) n. 528/12 (Biocides BPR);

Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Dir. 47/08 (Aerosols); Dir. 12/18 (Seveso III);

Dir. 2008/98/CE and Reg. (EC) n.1357/2014 (Waste management)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| Ι | 0,1-1 |
| NK | 25-50 |

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la fiche technique:

AFCO C&S Limited

Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RR

United Kingdom

Tel: +44(0) 151 422 1000

· Contact: Customer service AFCO

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3